



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CDB/COP/DEC/15/17
19 décembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Quinzième réunion
Montréal (Canada), 7-19 décembre 2022
Point 16A de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**15/17. Approche stratégique à long terme pour l'intégration de la diversité biologique dans et entre
les secteurs**

La Conférence des Parties,

Rappelant l'article 6 b) de la Convention, qui prévoit que les Parties intègrent, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents,

Réaffirmant l'importance cruciale de l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des activités des pouvoirs publics et de la société afin d'atteindre les objectifs de la Convention, et la nécessité urgente d'intégrer la biodiversité conformément au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

Soulignant l'importance d'intensifier les mesures d'intégration pour réaliser le changement transformationnel nécessaire à la concrétisation de la vision 2050, tout en reconnaissant les difficultés particulières que rencontrent les pays en développement pour soutenir les politiques d'intégration et la nécessité de disposer de moyens de mise en œuvre adéquats et d'assurer une coopération internationale renforcée,

1. *Se félicite* des travaux du Groupe consultatif informel sur l'intégration de la biodiversité, tels que reflétés dans le rapport de situation de la Secrétaire exécutive soumis à l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion¹, ainsi que des nouvelles soumissions, telles que compilées dans les documents CBD/COP/15/INF/10, 11 et 12 ;

2. *Convie* les Parties, et *invite* les autres gouvernements, organisations internationales et parties prenantes concernées à communiquer leurs points de vue sur le projet d'approche à long terme et le plan d'action complémentaire associé, et à déterminer les voies à suivre en vue d'appuyer la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive d'organiser un forum en ligne à composition non limitée au moyen du centre d'échange, afin de faciliter l'expression de points de vue supplémentaires sur les rapports et les résultats susmentionnés aux paragraphes 1 et 2, et de synthétiser ces points de vue dans un rapport, y compris sur un processus intérimaire, puis de le soumettre à l'Organe subsidiaire chargé de l'application aux fins d'examen à sa quatrième réunion.

¹ CBD/SBI/3/13.